

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS154

présenté par
Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 54 BIS

Au début de l'alinéa 10, supprimer les mots :

« À ce titre, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.